

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

LE MINISTRE

Nos Réf. : ACP /2017/22431/C - 141/L.V

Paris, le **17 JUL. 2017**



Clément

Madame la Secrétaire générale,

Par lettre du 30 juin dernier, vous m'avez fait part de votre position quant à l'annonce du gel de la valeur du point d'indice des fonctionnaires pour 2018.

Comme je vous l'ai rappelé à l'occasion de la réunion du Conseil commun de la fonction publique du 10 juillet dernier, cette annonce n'en était pas vraiment une, puisqu'elle confirmait ce gel déjà annoncé lors de nos rencontres bilatérales de fin mai.

Vous évoquez le fait que le niveau de vie des agents de la fonction publique se serait dégradé ces dernières années.

Toutefois, vous savez comme moi que le gel du point d'indice ne signifie pas que la rémunération des fonctionnaires n'augmente pas. Celle-ci dépend en effet d'autres éléments comme l'avancement de carrière, la mobilité, la prise de nouvelles responsabilités...

Ainsi, en 2014, en dépit du gel du point, la rémunération moyenne des fonctionnaires en poste (RMPP) a augmenté de 2,4 %, alors que l'inflation était de + 0,4 %. En 2015, la RMPP a augmenté de 2,2 %, pour une inflation quasi nulle. En 2016, suite à la revalorisation du point d'indice de 0,6 % sur 6 mois, la RMPP augmente de 2,4 %, pour une inflation à + 0,2 %. Enfin, cette année, l'effet combiné de la hausse du point d'indice de février 2017 et des premières mesures issues du protocole PPCR accroît la RMPP de + 4,1 % pour une inflation à 1,1 %.

Vous reconnaîtrez que nous ne sommes pas dans une situation de « disette », pour reprendre votre propos.

Madame Bernadette GROISON
Secrétaire générale
Fédération syndicale Unitaire
104, rue Romain Rolland
93260 LES LILAS

Par ailleurs, pour les situations individuelles qui pourraient ne pas suivre ces évolutions moyennes, la garantie individuelle du pouvoir d'achat permet le maintien du niveau de rémunération des agents publics qui verraient leur traitement indiciaire brut évoluer moins vite que l'inflation.

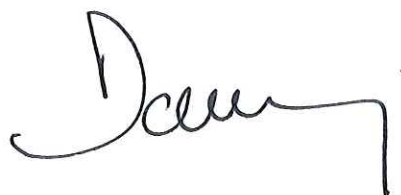
Je vous confirme à nouveau qu'un rendez-vous salarial aura lieu à l'automne. Il sera notamment l'occasion d'échanger sur l'application à la fonction publique de la réforme de la CSG.

En tant qu'élu local, je sais l'engagement des agents de la fonction publique au service de nos concitoyens et des valeurs de la République.

J'ai conscience des efforts demandés aux agents publics, mais ils sont indispensables pour préserver l'essence même de l'action publique : les principes du service public.

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.

Bien c'lon



Gérald DARMANIN